

A ROCHA FRANCE
Domaine des Courmettes
Route des Courmettes
06140 TOURRETTES-SUR-LOUP

Adresse de correspondance :

A ROCHA France – Antenne Vallée des Baux
Mas Mireille
3000 Chemin de Barbegal à l'Ilon
13280 RAPHELE-LES-ARLES

Contact : Dr. Timothée Schwartz,
Directeur scientifique
0685525631 / timothee.schwartz@arocha.org

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer des Bouches du Rhône
Service de la Mer, de l'Eau et de l'Environnement
Pôle Nature et Territoires
16, rue Antoine Zattara,
13332 MARSEILLE Cedex 3

Arles, le 4 février 2021

Objet : Demande de dérogation à l'article L-411-1 du Code de l'Environnement

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos activités de gestion du marais de l'Étroit, situé sur la commune de Maussane-les-Alpilles, nous avons rédigé en 2010 un plan de gestion pour cette propriété privée à fort enjeu patrimonial avec le soutien de la DREAL PACA, de la Région PACA et de l'Agence de l'Eau RMC, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Alpilles. Ce plan de gestion a été complété partiellement en 2012 pour la conservation et l'étude d'une population de Dianes (*Zerynthia polyxena*), espèce de rhopalocère protégée sur le territoire français et présente sur le site.

L'une des mesures préconisées par ce plan de gestion consiste en un suivi de cette population par capture-marquage-recapture, technique d'étude des populations permettant de recenser les individus présents et d'estimer de nombreux paramètres démographiques des populations. Ce suivi a notamment pour objectif d'évaluer la principale mesure de gestion mise en œuvre sur le site : la fauche tardive. Une première campagne de suivi a été effectuée de 2013 à 2015 et a fait l'objet d'une première demande de dérogation, et d'un rapport d'étude joint à ce courrier. Les résultats de ce rapport mettent en lumière l'intérêt de cette gestion pour la plante hôte de la Diane – l'aristoloche – mais préconisent la poursuite de l'étude des dynamiques de l'espèce sur le site, afin de mieux appréhender les facteurs influençant les fortes variations d'effectifs et de phénologie de l'espèce observées sur le site, et ainsi mieux pouvoir évaluer l'effet de la gestion en place sur la population. Une poursuite de l'étude sur 5 années consécutives est envisagée afin de pouvoir détecter les tendances dans la dynamique de la population et identifier des sites adjacents permettant de contrôler les résultats obtenus. Cependant ce type d'étude nécessite la capture et la manipulation de spécimens d'espèce de faune protégée.

C'est pourquoi je vous sollicite aujourd'hui afin d'obtenir une dérogation à l'article L-411-1 du code de l'environnement pour pouvoir mettre en œuvre ce suivi de 2021 à 2025.

Vous remerciant par avance pour la réponse que vous apporterez à ma demande, je reste à votre disposition pour tout complément d'information utile.

Avec mes salutations cordiales,

Dr Timothée Schwartz

Directeur scientifique

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'T. Schwartz', is positioned below the typed name. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'T' and a long horizontal stroke extending to the right.